

centimes (60,006 fr. 67 c.), répartie comme suit :

Chap. II, art. 11. Justice de paix et tribunaux de police (traitements) . . . fr. 500 »

Chap. VI, art. 19. — Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires* . . . 49,000 »

Chap. X, art. 55. Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, direction et surveillance journalière des constructions . . . 10,496 49

Chap. VIII, art. 53. Traitement des ministres du culte israélite . . . 6 67

Chap. XIII, art. 62. — Frais de justice antérieurs à l'exercice 1865 . . . 3 51

Total de l'art. 1^{er} . . . fr. 60,006 67

Art. 2. Le budget des dépenses du département de la justice, pour 1865, fixé par la loi du 28 décembre 1864 (*Moniteur*, n^o 366), est augmenté, pour la liquidation et le paiement des dépenses arriérées concernant les exercices clos de 1863 et années antérieures, d'une somme de quarante-six mille francs (46,000 fr.), qui fera l'objet d'un chapitre XIII nouveau, conformément aux détails ci-après :

CHAPITRE XIII.

§ 1^{er}. *Etablissements de bienfaisance.*

Art. 62. Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays . fr. 25,000 »

§ 2. *Prisons.*

Art. 63. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments . . . 7,370 04

Art. 64. Honoraires et indemnités de route aux architectes . . . 3,350 81

Art. 65. Traitement et tantièmes des employés . . . 4,695 94

§ 3. *Dépenses diverses.*

Art. 66. Dépenses diverses de toute nature, appartenant à des exercices antérieurs à 1864 . . . 5,583 21

Total de l'art. 2 . . . fr. 46,000 »

texte du projet de loi. Séance du 27 janvier 1865, p. 341-342. — Rapport. Séance du 7 mars, p. 448. *Annales parlementaires*. Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1865, p. 622-623.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 16 mars 1865, p. XXXVI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 18 mars 1865, p. 295. — Discussion des articles et adoption. Séance du 22 mars, p. 328-329.

(1) *Session de 1864-1865.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 novembre 1864,

Art. 5. Les allocations qui font l'objet de la présente loi, s'élevant ensemble à la somme de cent six mille six francs soixante-sept centimes (106,006 fr. 67 c.), seront couvertes au moyen des ressources ordinaires des exercices 1864 et 1865.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. VICTOR TISSCH.

59. — 7 AVRIL 1865. — LOI qui ouvre au département de l'intérieur un cinquième crédit extraordinaire d'un million de francs, pour construction et ameublement de maisons d'école (1). (*Monit.* du 12 avril 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un cinquième crédit extraordinaire d'un million de francs (fr. 1,000,000) est ouvert au département de l'intérieur, pour aider les communes à subvenir aux frais de construction et d'ameublement de maisons d'école.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDERPEERBOOM.

60. — 7 AVRIL 1865. — LOI qui ouvre au département de l'intérieur un crédit de 15,400 fr., pour l'acquisition d'un terrain situé à Ixelles (2). (*Monit.* du 12 avril 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Un crédit de 15,400 francs est ouvert au département de l'intérieur, pour l'acquisition du terrain situé rue de la Tulipe, à Ixelles, sur lequel a été élevé le magasin servant à la conservation du matériel des fêtes.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources

p. 105. — Rapport. Séance du 23 décembre, p. 330-331.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 11 février 1865, p. 477-487.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 14 mars 1865, p. XXXV.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 21 mars 1865, p. 314-320. — Discussion des articles et adoption. Séance du 22 mars, p. 321-326.

(2) *Session de 1864-1865.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et